



**Women Human Rights Defenders  
International Coalition**  
*Defending Women Defending Rights*

**La WHRDIC condamne la fermeture d'un centre d'aide juridique aux femmes en  
Chine**

Le 29 janvier, le gouvernement chinois a décidé la fermeture d'un centre d'aide juridique aux femmes renommé de Beijing. Cette action vient saper les efforts déployés par ce même gouvernement pour faire progresser les droits des femmes et l'égalité de genre. Pire encore, elle s'inscrit en totale contradiction avec les priorités établies par le gouvernement et avec les obligations internationales du pays. La Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains (WHRDIC) condamne ces tentatives visant à restreindre l'espace de participation de la société civile et demande instamment que soient respecté-e-s les personnes qui accomplissent ce travail essentiel qu'est la défense des droits humains et qu'elles puissent être défendues lorsqu'elles subissent des représailles.

Le Beijing Zhongze Women's Legal Counseling and Service Centre (ci-après le Centre) était une organisation de la société civile largement saluée, en Chine comme à l'étranger, pour son importante contribution à promouvoir et à faire progresser les droits des femmes. L'équipe et les chercheurs-euses associé-e-s ont accompli un travail considérable pour améliorer l'accès à la justice pour les femmes vivant en milieu rural, pour lutter contre la violence domestique et le harcèlement au travail et pour offrir des possibilités de recours aux femmes qui en sont victimes.

En 2007, l'organe de presse du ministère chinois de la Justice a fait figurer Madame Guo Jianmei, Directrice du Centre, parmi les « dix juristes les plus remarquables de l'année ». En 2011, le journal populaire Nanfang Daily a estimé que le Centre était « l'une des meilleures organisations de service public » de Chine. En 2014, Le Centre a collaboré avec la Chinese Women's University et d'autres organisations reconnues pour soumettre divers rapports en amont de l'évaluation périodique de la Chine par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

La WHRDIC s'inquiète des menaces croissantes qui pèsent sur les défenseuses des droits humains et, de manière générale, sur toute la société civile chinoise. La

fermeture forcée du Centre intervient à un moment où ceux et celles qui en appellent à plus de respect pour les droits humains en Chine sont confronté-e-s à des difficultés inédites, qu'ils et elles soient avocat-e-s, bloggeurs-euses, employé-e-s d'ONG, membre pratiquant d'une religion, ou même simples citoyen-ne-s.

Héritage direct de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'était tenue en 1995, le Centre avait ré-ouvert ses portes après une première fermeture alors qu'il était actif au sein de l'Université de Pékin. En prenant cet héritage pour cible, le gouvernement agit en totale contradiction avec la célébration du vingtième anniversaire de cette conférence en septembre 2015. Lors de ces festivités co-organisées par l'ONU Femmes –, le président Xi Jinping avait pourtant prononcé un discours inaugural dans lequel il encourageait la communauté internationale à faire « davantage d'efforts pour promouvoir l'égalité de genre » et promettait que la Chine allait « conférer à l'égalité de genre le statut de politique publique fondamentale ».

En fermant le Centre Zhongze, le gouvernement chinois manque à sa promesse de promouvoir la condition des femmes, à son engagement à mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et même à l'obligation minimale qui lui est faite de mettre en œuvre les recommandations des expert-e-s de l'ONU relatives aux droits des femmes. En outre, cette initiative entre en contradiction avec les lois et politiques que le gouvernement chinois a lui-même édictées, ainsi qu'avec ses obligations internationales en matière de droits humains.

Nous souhaitons également évoquer ici une autre problématique, à savoir celle du contexte politique dans lequel s'inscrit cet événement. La récente loi sur la sécurité nationale et les projets de loi qui régissent les organismes caritatifs et les ONG étrangères (actuellement en cours de révision) ont profondément affecté le mode de fonctionnement de la société civile à cause des restrictions qu'ils imposent, de l'imprécision des définitions qu'ils contiennent et des questions que leur mise en œuvre soulèvent. Ces initiatives sont jugées préoccupantes par le mouvement en faveur des droits humains (et par d'autres secteurs), elles reflètent les tentatives du gouvernement chinois de restreindre les activités des acteurs de la société civile.

La WHRDIC réitère son appel au gouvernement chinois pour qu'il cesse de harceler les défenseur-e-s des droits humains et qu'il facilite la création d'un environnement favorable aux défenseuses des droits humains et à toute la société civile. La WHRDIC demande instamment au gouvernement chinois de respecter pleinement le droit des individus et des organisations à s'engager dans les mécanismes de l'ONU, de s'abstenir de toutes représailles à leur égard et d'enquêter dans les plus brefs délais sur les représailles dont ils et elles pourraient être victimes par ailleurs. Nous, la WHRDIC, reconnaissons

l'engagement des défenseuses des droits humains chinoises dont le travail est une source d'inspiration. Nous leur exprimons notre solidarité en ces temps où le gouvernement chinois met en place des restrictions arbitraires pour nuire au travail légitime qu'elles accomplissent en faveur des droits humains.